



## DISPOSITIONS D'APPLICATION DU REGLEMENT D'ADMISSION EN FORMATION BACHELOR DES FILIERES ECONOMIE D'ENTREPRISE, TOURISME, INFORMATIQUE DE GESTION, INFORMATION SCIENCE, DROIT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL BUSINESS MANAGEMENT DU DOMAINE ECONOMIE ET SERVICES

*Version du 11 juillet 2023*

---

### **BUT**

Les présentes dispositions d'application précisent les conditions d'admission prévues par le Règlement d'admission en Bachelor dans les filières Economie d'entreprise, Tourisme, Informatique de gestion, Information Science, Droit économique et International Business Management du domaine Economie et Services, du 28 septembre 2021.

Elles concernent les voies d'accès les plus courantes et ont pour objectif essentiel de **s'assurer de la bonne orientation des candidat·e·s et de leur aptitude à suivre avec succès la formation choisie.**

Sauf indications contraires sous remarques, l'admission concerne le premier semestre d'études.

En cas de processus de régulation de la filière, les candidat·e·s doivent préalablement remplir les conditions d'admission pour pouvoir se présenter au processus de régulation.



## A. Titres suisses

	Certificat ou diplôme obtenu	Admission		Remarques
		avec examen d'admission	avec EPP <sup>1</sup> à effectuer	
1.	Maturité professionnelle avec un CFC dans une profession apparentée au domaine (cf. liste sous 1a et 1b)	Non	Non	Pour la filière Information Science, il est recommandé un stage de 2 à 4 semaines dans le domaine de l'information documentaire.

<sup>1</sup> Les candidat·e·s doivent justifier d'une expérience du monde du travail (EPP : Expérience Professionnelle Préalable) d'une année au moins. Pour les filières Economie d'entreprise, Informatique de gestion, Droit économique, Tourisme, Information Science et International Business Management, la pratique professionnelle doit avoir été exercée dans un domaine d'activité en relation avec la filière d'études choisie (économie, administration ou informatique) ; pour la filière Tourisme, une activité dans le monde du management du tourisme est également prise en compte ; pour la filière Information Science, une activité ayant trait à la réalité d'un service d'information documentaire est également prise en compte. Dans tous les cas, un certificat de travail (comprenant notamment la nature et la durée des rapports de travail, ainsi que le taux d'activité) est exigé. Un cahier des charges peut être demandé.

1a.	<p>Pour les filières <b>Economie d'entreprise, Tourisme, Droit économique, International Business Management et Information Science</b>, les CFC d'apport sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CFC d'employé·e de commerce</li> <li>- CFC de gestionnaire du commerce de détail</li> <li>- CFC de gestionnaire de vente</li> <li>- CFC de médiamaticien·ne</li> <li>- CFC de logisticien·ne</li> <li>- CFC de droguiste</li> <li>- CFC d'agent·e relation client</li> <li>- CFC d'assistant·e en pharmacie</li> <li>- CFC d'agent·e de transports publics</li> <li>- CFC d'agent·e en information documentaire</li> <li>- CFC de libraire</li> <li>- CFC d'employé·e d'édition</li> <li>- CFC de spécialiste en communication hôtelière</li> <li>- CFC de polygraphe*</li> <li>- CFC d'opticien·ne</li> <li>- CFC d'assistant·e médical·e</li> <li>- CFC de développeur ou développeuse de business numérique</li> </ul>	Non	Non	<p>* Ce CFC est considéré comme CFC d'apport uniquement pour la filière Information Science</p>
-----	---	-----	-----	---

1b.	<p>Pour la filière <b>Informatique de gestion</b>, les CFC d'apport sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CFC d'employé·e de commerce</li> <li>- CFC de gestionnaire du commerce de détail</li> <li>- CFC de gestionnaire de vente</li> <li>- CFC d'informaticien·ne</li> <li>- CFC de médiamaticien·ne</li> <li>- CFC d'électronicien·ne</li> <li>- CFC d'électronicien·ne en multimédia</li> <li>- CFC d'automaticien·ne</li> <li>- CFC de télématicien·ne</li> <li>- CFC de logisticien·ne</li> <li>- CFC de droguiste</li> <li>- CFC d'agent·e relation client</li> <li>- CFC d'assistant·e en pharmacie</li> <li>- CFC d'agent·e de transports publics</li> <li>- CFC d'agent·e en information documentaire</li> <li>- CFC de libraire</li> <li>- CFC d'employé·e d'édition</li> <li>- CFC de spécialiste en communication hôtelière</li> <li>- CFC d'opticien·ne</li> <li>- CFC d'assistant·e médical·e</li> <li>- CFC de laborantin·e**</li> <li>- CFC de développeur ou développeuse de business numérique</li> </ul>	Non	Non	<p>** Uniquement pour les candidat·e·s qui ont obtenu ce CFC sur la base de l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de laborantine/laborantin avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 30 juin 2022</p>
-----	---	-----	-----	---

2.	Maturité professionnelle avec un CFC autre que ceux listés aux points 1a et 1b	Non	Oui <sup>2</sup>	Les formations passerelles considérées comme équivalentes à la pratique professionnelle sont mentionnées en annexe.
3a.	Certificat ECG <sup>3</sup> + CFC selon liste sous points 1a et 1b	Non	Non	
3b.	Certificat ECG <sup>4</sup> + CFC autre que ceux listés aux points 1a et 1b	Non	Oui	
4a.	Maturité spécialisée	Non	Oui	Les formations passerelles considérées comme équivalentes à la pratique professionnelle sont mentionnées en annexe.
4b.	Pour les filières <b>Information Science, Tourisme et Informatique de gestion</b> : Maturité spécialisée avec orientation Communication - Information	Non	Non	La pratique professionnelle n'est pas à effectuer si la ou le candidat-e peut prouver une expérience du monde du travail (stage effectué ou ateliers) en lien avec la formation choisie.
5.	Maturité gymnasiale reconnue par la Confédération	Non	Oui <sup>5</sup>	Les formations passerelles considérées comme équivalentes à la pratique professionnelle sont mentionnées en annexe. Les titulaires de maturité gymnasiale ayant été exmatriculés d'une filière similaire d'une autre haute école suisse ou étrangère pour des raisons d'échec définitif depuis plus de deux ans, sont admissibles, à condition qu'ils remplissent les exigences d'EPP.

<sup>2</sup> Sauf si admission dans la filière Informatique de gestion sous le format « bachelor intégrant la pratique » (PiBS)

<sup>3</sup> Ou EDD

<sup>4</sup> Ou EDD

<sup>5</sup> Sauf si admission dans la filière Informatique de gestion sous le format « bachelor intégrant la pratique » (PiBS)

6.	Maturité gymnasiale reconnue par la Confédération + CFC selon liste sous points 1a et 1b	Non	Non	Les titulaires de maturité gymnasiale ayant été exmatriculés d'une filière similaire d'une autre haute école suisse ou étrangère pour des raisons d'échec définitif depuis plus de deux ans, sont admissibles, à condition qu'ils remplissent les exigences d'EPP.
7a.	Diplôme ES selon liste annexée	Non	Non	Admis-e sans/avec équivalences selon le document annexé. Les principes d'équivalences sont définis par le Conseil de domaine.
7b.	Diplôme ES hors liste annexée	Non	Oui	Justification d'une expérience du monde du travail d'une année au moins dans une profession apparentée au domaine d'études visé.
8a.	Ancien·ne étudiant·e d'une université suisse ayant acquis au minimum 60 crédits ECTS en programme de Bachelor en sciences économiques (sans échec définitif)	Non	Oui	Entrée en 3 <sup>e</sup> semestre pour la filière Economie d'entreprise. Pour les autres filières : admis-e avec équivalence de 60 crédits ECTS et semestre d'entrée selon le plan d'études-cadre de la filière concernée.
8b.	Pour la filière <b>Informatique de gestion</b> : Ancien·ne étudiant·e d'une haute école universitaire suisse (universités + EPF) ayant acquis au minimum 60 crédits ECTS dans une formation en liaison avec le champ d'étude (sans échec définitif)	Non	Oui	Entrée en 3 <sup>e</sup> semestre.
8c.	Pour la filière <b>Droit économique</b> : Ancien·ne étudiant·e d'une université suisse ayant acquis au minimum 60 crédits ECTS en programme de Bachelor en droit (sans échec définitif)	Non	Oui	Admis-e avec équivalence de 60 crédits ECTS.

9.	Autre filière HES avec un minimum de 60 crédits ECTS réussis dans un délai maximum de 2 ans (sans échec définitif)	Non	Oui	Admis·e avec l'équivalence d'un maximum de 60 crédits ECTS. Les équivalences sont accordées sur préavis du Conseil de domaine. Justification d'une expérience du monde du travail d'une année au moins dans une profession apparentée au domaine d'études visé.
10a.	Brevets fédéraux selon liste annexée	Non	Non	Un·e informaticien·ne avec brevet fédéral bénéficie de 60 crédits ECTS d'équivalence en filière Informatique de gestion.
10b.	Brevets fédéraux hors liste annexée	Oui <sup>6</sup>	Oui	Justification d'une expérience du monde du travail d'une année au moins dans une profession apparentée au domaine d'études visé.

<sup>6</sup> Pour les filières Economie d'entreprise, Tourisme et Droit économique, l'examen d'admission porte sur : gestion financière et économie d'entreprise, mathématiques, 1<sup>ère</sup> langue (français/allemand), 2<sup>e</sup> langue nationale, anglais.

Pour la filière Informatique de gestion, l'examen d'admission porte sur : gestion financière et économie d'entreprise, mathématiques, 1<sup>ère</sup> langue (français/allemand), anglais.

Pour la filière Information Science, l'examen d'admission porte sur : mathématiques, 1<sup>ère</sup> langue (français/allemand), 2<sup>e</sup> langue nationale, anglais.

Pour la filière International Business Management, l'examen d'admission porte sur : gestion financière et économie d'entreprise, mathématiques, 1<sup>ère</sup> langue (anglais), 2<sup>e</sup> langue nationale (français).

Les porteuses ou porteurs d'un diplôme de langue étrangère reconnu de niveau B2 selon le « Cadre de référence européen commun pour les langues » (Conseil de l'Europe 2001), obtenu dans les 3 ans précédents le dépôt d'une candidature d'admission, peuvent être dispensé·e-s d'examen dans la branche concernée. Pour la filière International Business Management, le diplôme doit être de niveau C1 afin d'être dispensé d'examen de 1<sup>ère</sup> langue (anglais).

L'examen d'admission est réussi lorsque la ou le candidat·e satisfait aux conditions cumulatives suivantes pour les branches pour lesquelles elle ou il doit se présenter :

- a) une moyenne générale finale égale ou supérieure à 4.0
- b) aucune note finale inférieure à 3.0 (hormis pour l'examen de gestion financière et économie d'entreprise en filière Informatique de gestion)
- c) pas plus d'une note inférieure à 4.0.

En cas d'échec de la session, seules les notes égales ou supérieures à 4.0 sont acquises et l'examen d'admission ne peut être répété qu'une seule fois.

En cas de 2<sup>e</sup> échec, un délai d'attente de 5 ans est prévu.

## B. Titres français

	Certificat ou diplôme obtenu	Admission		Remarques
		avec examen d'admission	avec EPP <sup>1</sup> à effectuer	
11.	Baccalauréat général (L, S, ES)	Non	Oui	Selon décisions du Rectorat de la HES-SO : <a href="#">voir ce document</a>
12a.	BTS ou DUT avec spécialisation dans la filière concernée au bénéfice d'une expérience professionnelle d'une année ou plus	Non	Non	Equivalence de 60 crédits ECTS.
12b.	BTS avec spécialisation dans la filière concernée sans expérience professionnelle d'une année au minimum	Non	Non	Admission en 1 <sup>ère</sup> année sans exigence de pratique professionnelle complémentaire.
13.	BTS sans spécialisation dans la filière concernée ou DUT (hors point 12a)	Non	Oui	Pour les titulaires d'un DUT, l'EPP à justifier peut être réduite en fonction du parcours en entreprise effectué durant la formation.
14.	Baccalauréat, Série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	Non	Oui	Admis·e avec 12/20.
15.	Pour la filière <b>Informatique de gestion</b> : Baccalauréat, Série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), option système d'information et numérique	Non	Oui	Admis·e avec 12/20.



## C. Autres titres

	Certificat ou diplôme obtenu	Admission		Remarques
		avec examen d'admission	avec EPP <sup>1</sup> à effectuer	
16.	Titre étranger équivalent à une maturité gymnasiale suisse	Cf. remarques	Oui	Selon décisions du Rectorat de la HES-SO : <a href="#">voir ce document</a> . L'examen d'admission (ECUS) <sup>7</sup> est exigé selon la liste de référence. Le choix de la 5 <sup>e</sup> branche est laissé à la ou au candidat-e.
17.	Autres titres professionnels étrangers	Cf. remarques	Oui	La commission d'admission ASD, avec l'appui du dicastère Enseignement se détermine sur la valeur des titres professionnels étrangers et des exigences par rapport à un éventuel examen. Si la ou le candidat-e doit effectuer un examen d'admission, cf. note de bas de page du point 10b qui précise le contenu de l'examen, les conditions de réussite et les conséquences en cas d'échec.  L'EPP intégrée dans une formation jugée comme équivalente à un niveau ES peut être reconnue pour autant qu'elle soit en relation avec la filière d'études choisie (cf. note de bas de page n° 1).
18.	Admission sur dossier	Cf. remarques	Cf. remarques	Procédure réservée aux personnes de 25 ans au minimum. <a href="#">Le Règlement concernant l'admission sur dossier (ASD) en Bachelor HES-SO</a> est applicable. Si la ou le candidat-e doit effectuer un examen d'admission, cf. note de bas de page du point 10b qui précise le contenu de l'examen, les conditions de réussite et les conséquences en cas d'échec.

<sup>7</sup> <http://www.ecus-edu.ch/start-fr/>

## DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions d'application ont été adoptées par décision R 2014/29/100 du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 30 septembre 2014. Elles entrent en vigueur le 30 septembre 2014.

Elles abrogent les dispositions d'application relatives aux conditions d'admission en formation Bachelor des filières Economie d'entreprise, Tourisme, Informatique de gestion, Information documentaire, Droit économique et International Business Management du domaine Economie et Services du 20 août 2013.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2015/31/85 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 14 septembre 2015. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2016/28/76 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 13 septembre 2016. La révision partielle entre en vigueur le 19 septembre 2016.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2017/29/73 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 19 septembre 2017. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2018/31/91 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 18 septembre 2018. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2019/26/62 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 20 août 2019. La révision partielle entre en vigueur le 16 septembre 2019.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2020/27/95 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 8 septembre 2020. La révision partielle entre en vigueur le 14 septembre 2020.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2021/32/100 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 28 septembre 2021. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.

Ces dispositions d'application ont fait l'objet de corrections formelles en date des 27 janvier 2022 et 3 mars 2022.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2023/21/63 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 11 juillet 2023. La révision partielle entre en vigueur le 18 septembre 2023.

- Annexes :**
- Liste des brevets fédéraux admissibles dans les filières Economie d'entreprise, Tourisme, Informatique de gestion, Information Science, Droit économique et International Business Management du domaine Economie et Services.
  - Liste des titres ES permettant l'accès aux filières Economie d'entreprise, Tourisme, Informatique de gestion, Information Science, Droit économique et International Business Management du domaine Economie et Services.
  - Liste des formations passerelles reconnues comme équivalentes à la pratique professionnelle préalable pour détenteur de maturité pour l'accès aux filières Economie d'entreprise, Tourisme, Informatique de gestion, Information Science, Droit économique et International Business Management du domaine Economie et Services.

## **LISTE DES BREVETS FÉDÉRAUX ADMISSIBLES DANS LES FILIÈRES ECONOMIE D'ENTREPRISE, TOURISME, INFORMATIQUE DE GESTION, INFORMATION SCIENCE, DROIT ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL BUSINESS MANAGEMENT DU DOMAINE ECONOMIE ET SERVICES**

Référence : liste des examens professionnels<sup>1</sup>

1. Agent·e de processus avec brevet fédéral
2. Agent·e fiduciaire avec brevet fédéral
3. Assistant·e de direction avec brevet fédéral
4. Chef·fe d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration avec brevet fédéral
5. Chef·fe de réception avec brevet fédéral
6. Conseiller et conseillère en tourisme avec brevet fédéral
7. Conseiller financier et conseillère financière avec brevet fédéral
8. Courtier et courtière en immeubles avec brevet fédéral
9. Développeur immobilier et développeuse immobilière avec brevet fédéral
10. Expert·e en estimations immobilières avec brevet fédéral
11. Gérant·e d'immeubles avec brevet fédéral
12. Informaticien·ne de gestion avec brevet fédéral
13. Informaticien·ne en développement d'applications TIC avec brevet fédéral
14. Informaticien·ne en technique des systèmes et réseaux TIC avec brevet fédéral
15. Logisticien·ne avec brevet fédéral
16. Médiaticien·ne avec brevet fédéral
17. Spécialiste d'achat / approvisionnement avec brevet fédéral
18. Spécialiste de la gestion et du développement des organisations syndicales avec brevet fédéral
19. Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
20. Spécialiste de management en tourisme avec brevet fédéral
21. Spécialiste de vente avec brevet fédéral
22. Spécialiste du commerce de détail avec brevet fédéral
23. Spécialiste en assurance avec brevet fédéral
24. Spécialiste en assurance-maladie avec brevet fédéral
25. Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral
26. Spécialiste en communication avec brevet fédéral
27. Spécialiste de la conduite d'équipe avec brevet fédéral
28. Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral
29. Spécialiste en gestion de PME avec brevet fédéral
30. Spécialiste en gestion hospitalière avec brevet fédéral
31. Spécialiste en marketing avec brevet fédéral
32. Spécialiste en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite avec brevet fédéral
33. Spécialiste en relations publiques avec brevet fédéral
34. Spécialiste en ressources humaines avec brevet fédéral
35. Spécialiste technico-gestionnaire avec brevet fédéral

<sup>1</sup> Source : <https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereBildung>

Delémont, le 20 août 2013/CHI

Adapté formellement le 24 septembre 2014/JGI Modifié le 14 septembre 2015

Modifié le 13 septembre 2016

Modifié le 18 septembre 2018

Modifié le 28 septembre 2021

Adapté formellement le 3 mars 2022



## LISTE DES TITRES ES PERMETTANT L'ACCÈS AUX FILIÈRES ECONOMIE D'ENTREPRISE, TOURISME, INFORMATIQUE DE GESTION, INFORMATION SCIENCE, DROIT ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL BUSINESS MANAGEMENT DU DOMAINE ECONOMIE ET SERVICES

Titre d'accès	Economie d'entreprise HES	Informatique de gestion HES	Tourisme HES	Information Science HES	Droit économique HES	International Business Management HES
Diplôme ES en Informatique de gestion	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence
Diplôme ES en Informatique	Non admissible sur la seule base du titre ES	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Non admissible sur la seule base du titre ES	Non admissible sur la seule base du titre ES	Non admissible sur la seule base du titre ES	Non admissible sur la seule base du titre ES
Diplôme ES en Tourisme	Admissible - 72 crédits <sup>1</sup> d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 90 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 72 crédits d'équivalence
Diplôme ES en Hôtellerie	Admissible - 72 crédits <sup>1</sup> d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence
Diplôme ES en Economie d'entreprise	Admissible - 90 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 50 crédits d'équivalence	Admissible - 90 crédits d'équivalence
Diplôme ES Techniker/in für Medienwirtschaft und Medienmanagement	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence

<sup>1</sup> La passerelle mise en place par la HEG – Genève permet, en cas de réussite, d'acquérir 14 crédits d'équivalence supplémentaires ([https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#inscriptions?passerelles\\_passerelle---diplome--es--d--une--ecole--hoteliere--de--tourisme](https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#inscriptions?passerelles_passerelle---diplome--es--d--une--ecole--hoteliere--de--tourisme)).

Diplôme ES Economiste bancaire	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible – 0 crédit d'équivalence	Non admissible sur la seule base du titre ES	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 60 crédits d'équivalence
Diplôme ES en Marketing manager	Admissible - 60 crédits d'équivalence	Admissible - 0 crédit d'équivalence	Admissible – équivalences éventuelles à analyser	Admissible – équivalences éventuelles à analyser	Admissible – équivalences éventuelles à analyser	Admissible – équivalences éventuelles à analyser

Delémont, le 20 août 2014/CHI

Adapté formellement le 24 septembre 2014/JGI

Modifié le 14 septembre 2015

Modifié le 13 septembre 2016

Modifié le 8 septembre 2020

Adapté formellement le 3 mars 2022

Modifié le 11 juillet 2023

## LISTE DES FORMATIONS PASSERELLES RECONNUES COMME ÉQUIVALENTES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE PRÉALABLE POUR DÉTENTEUR DE MATURITÉ POUR L'ACCÈS AUX FILIÈRES ECONOMIE D'ENTREPRISE, TOURISME, INFORMATIQUE DE GESTION, INFORMATION SCIENCE, DROIT ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL BUSINESS MANAGEMENT DU DOMAINE ECONOMIE ET SERVICES

<i>Passerelle offerte par ...</i>	<i>Passerelle considérée comme équivalente à la pratique professionnelle pour la filière...</i>					
	<b>Economie d'entreprise HES</b>	<b>Informatique de gestion HES</b>	<b>Tourisme HES</b>	<b>Information Science HES</b>	<b>Droit économique HES</b>	<b>International Business Management HES</b>
CIFOM-ET Le Locle Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises		oui				
Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier – Genève	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ecole Supérieure d'Informatique de Gestion (ESIG) – Genève		oui				
HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Gestion – HEG		oui				
CPNV – Centre professionnel du Nord vaudois		oui				
Ecole des Métiers du Valais (EMVs) de l'EPTM (Ecole Professionnelle Technique et des Métiers)		oui				



Delémont, le 20 décembre 2016

Modifié le 19 septembre 2017

Modifié le 28 septembre 2021

Adapté formellement le 3 mars 2022

